PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 07.04.2022 à : 14H30

Présidence : M F. DEMAY

Présents : Messieurs H. FLOQUET, S. BELKACEM, G. GILLET J.P BERNAS

Excusé : Mrs H. NOURRY, S. BOURIOL

COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission statut de l'arbitrage et excuse les absents.

RAPPEL : (Comité Directeur LCF du 23/06/2015)

Le Comité de Direction décide pour la saison 2015 / 2016 de maintenir le nombre de matchs à effectuer comme cela était le cas la saison passée, ceci en conformité avec l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage pour couvrir son club : - 26 matchs : arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal), dont les deux dernières journées du Championnat - 20 matchs : arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées du Championnat - 26 matchs : arbitres « Seniors Futsal » (une section Futsal d'un club libre) - 16 matchs : arbitre « jeunes » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées des championnats

Les clubs ci-dessous au 31/03/2022 sont en infraction avec le statut de l'arbitrage

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitre couvrant le club 2021/2022
TREMBLAY LES VILLAGES	D1	2	1
CS ANGERVILLE/PUSSAY	D1	2	1
US VALLEE DU LOIR	D1	2	1
CTE A NLE PORTUGAISE CHARTRES	D2	1	0
FC LEVES	D2	1	0
U PUEBLOS DE ESPANA VERNOUILLET	D2	1	0
C SP AUNAY SS AUNEAU	D2	1	0
ST LOUPEEN LA LOUPE	D3	1	0
AS HANCHES	D3	1	0
AV S LA BAZOCHE GOUET	D3	1	0
FOY RUR EDUC POP LOGRON	D4	1	0

Informations :

Pour les clubs de D1 qui devront évolués en Régional 3, sur les prochaines saisons, il y aura des modifications du statut de l'arbitrage (art 41- Nombre d'arbitres).

A partir de la saison 2023/2024, 3 arbitres seront demandés dont 2 majeurs

Courriers :

Courrier de Monsieur VALERIN Julien, la commission prend note

Rappel à tous les clubs :

Les sessions de formation arbitres sont gérés par l'IR2F.

L'IR2F organise une Formation Initiale des Arbitres sur 3 samedis différents : 14 mai, 21 mai et 4 juin dans chaque District de la Ligue Centre-Val de Loire.

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter le service de l'IR2F au 02.54.60.24.66.

https://foot-centre.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/

Fin de séance : 15h45

Prochaine réunion à déterminer

Précisions : Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le bureau D'appel du district d'Eure et loir (article 8 du statut de l'arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de la CDSA

Frédéric DEMAY

Le secrétaire

Henri FLOQUET